

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 juillet 2009

**PROTECTION PÉNALE DE LA PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE
SUR INTERNET - (n° 1841)**

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 39

présenté par
M. Brard et Mme Billard

TITRE

Rédiger ainsi le titre du projet de loi :

« Projet de loi visant à contourner la décision n° 2009-580 DC du 10 juin 2009 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarification.